Médicaments vétérinaires: somatotropine bovine BST, commercialisation et administration (abrog. décision 90/218/CEE)

1999/0219(CNS) - 26/10/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF: interdire la commercialisation et l'utilisation de la somatotropine bovine (BST) dans la Communauté à partir du 01/01/2000. CONTENU: la Commission propose d'interdire, pour des raisons liées à la santé et au bien-être des animaux, la commercialisation et l'utilisation de la BST dans la Communauté à partir du 01/01/2000, conformément aux dispositions de la décision 98/58/CE du Conseil concernant la protection des animaux dans les élevages.